

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 27 février à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, CAUSSADE Carole, et Mrs Cyril COTONAT, Jean-Michel ESQUERRA, Philippe QUAGLINI, PERES André

Absents excusés : Mmes MARTINEZ Christine GALLATO Nathalie et Mr GEVAERT Jean-Marie
Mr Philippe QUAGLINI est élu secrétaire de séance

Mr le Maire fait part au conseil municipal que Mme NABOS Sylvie lui a transmis un courrier de démission du conseil.

1) Vote des taux d'imposition pour 2015

Mr le Maire présente aux membres du conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales précisant les bases d'imposition et les produits assurés pour les 3 taxes pour 2015.

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition de 2014 soit :

- Taxe d'habitation : 12,67%
- Taxe Foncière bâti : 8,99%
- Taxe Foncière non bâti : 54,75%

Le produit des 3 taxes s'élève à 46 405 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

2) Proposition et vote du budget primitif de la COMMUNE pour 2015

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	169 417,00 €
RECETTES	169 417,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	61 454,00 €
RECETTES	61 454,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune pour 2015.

3) Proposition et vote du budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2015

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	11 683,00 €
RECETTES	11 683,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	7 136,00 €
RECETTES	7 136,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2015.

3) Proposition et vote du budget primitif du budget LOTISSEMENT LADEVEZE-RIVIERE- CŒUR DE VILLAGE 2015

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget LADEVEZE-RIVIERE- CŒUR DE VILLAGE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	205 670,00 €
RECETTES	205 670,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	149 523,00 €
RECETTES	149 523,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget LADEVÈZE-RIVIÈRE- CŒUR DE VILLAGE pour 2015.

4) Info Finances :

- FCTVA Son taux est relevé de 15,761% à 16,404%, pour les travaux réalisés à partir du 1^{er} janvier 2015

5) Projet cœur de village :

- Informations générales
- Prix location parcelle louée à Philippe Quaglini : 32 558 m² pour un montant de 374,41 €
- Présentation et choix du notaire : seul le coût de l'édition des actes est à la charge de la commune et celui est fixé par la loi. 3 notaires : Brun, Saint-Aubin et Ruel. Le choix est reporté à un prochain Conseil Municipal.
- Présentation et validation des financements de la traversée et du lotissement : validé
- Compte-rendu entretien avec Arbres & Paysages 32 : révision du devis avec suppression d'arbres dans les haies autour des maisons. Les haies seront identiques à celles du lotissement de Tasque. Réunion est prévue avec D.Dellas dans le courant du mois de mai/juin. Les plantations seront décalées à l'année prochaine.

6) Points rajoutés :

- Statue de la Vierge à l'Enfant : le plan de financement fait apparaître un coût sur fonds propres de 1530 euros (coût global : 3000 € HT). Suite à la volonté de La Devèze & Son Histoire de participer au financement, le conseil municipal décide de proposer une participation de 50 % chacun soit 765 € chacun.
- Mutualisation Saint-Aunix-Lengros : le conseil municipal souhaite ne pas proposer la mutualisation du tracteur du fait de son ancienneté mais est intéressé pour réfléchir à un achat de tracteur en commun avec Saint-Aunix-Lengros, dans le futur.

7) Points commissions & Syndicats

- Espaces publics : le gravier a été livré et François Urrutia est en train de l'épandre dans les cimetières.
- Communication : information sur de bons retours du bulletin d'information
- Voirie (cr SIVOM) : information sur des dégâts qui seront réparés par François (chemin du Lista, impasse de Graciannou)
- Bâtiments publics : André Péres interviendra sur la toiture du lavoir de Saint-André dans le courant du mois d'avril. François Urrutia réparera la rambarde du lavoir. Les branches autour du lavoir Saint-Laurent seront évacuées et les contours seront nettoyés.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr Baron a fait part d'un problème de terre, un point sera fait avec le SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30.

Ont signé le registre tous les membres présents.